

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 040-200005171-20251013-SGX\_DL6\_131025-DE

**N° 6****Objet : Participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2026**

Le 13 octobre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

**Assistaient à cette réunion :****Représentant le Département des Landes :**

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Sylvie BERGEROO
- . M. Cyril GAYSSOT
- . Mme Eva BELIN

**Représentant la Communauté de communes du Seignanx :**

- . Mme Isabelle DUFAU
- . Mme Laurence GUTIERREZ
- . M. Marc MABILLET
- . M. Gilles PEYNOCHE

**Avait donné procuration :**

- . M. Jean-Luc DELPUECH à M. Xavier FORTINON

**Etaient excusés :**

- . Mme Rachel DURQUETY
- . M. Olivier MARTINEZ
- . Mme Sylvie PEDUCASSE
- . Mme Nadine DURU
- . M. Pierre PASQUIER

**Etaient également présents :**

- Pour la Communauté de communes du Seignanx : M. Laurent CLAUDE, Directeur Général des Services, Mme Séverine CASTAGNET, Responsable du Développement Economique
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable service aménagement et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle Syndicats Mixtes

.../...

**Le Comité Syndical,**

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 040-200005171-20251013-SGX\_DL6\_131025-DE



VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération n° 5 du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif de l'exercice 2026,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de fixer à 245 800,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2026 comme suit :
  - 172 060,00 € pour le Département des Landes (70 %),
  - 73 740,00 € pour la Communauté de communes du Seignanx (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON